



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 novembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 20 novembre 2014

Publié le 28 novembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

#### **Membres titulaires présents :**

M. Alain MILLOT	M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Frédéric COURT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	M. Louis LEGRAND	M. Cyril GAUCHER.

#### **Membres suppléants avec voix délibératives présents :**

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU

M. Christophe CHEVRIAU

#### **Membres titulaires absents :**

M. Jean ESMONIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. François HELIE	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Sandrine RICHARD	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Michel JULIEN
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Christophe CHEVRIAU.

---

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF**  
**Actualisation des tarifs CET pour 2015**

Le Centre d'Enfouissement Technique n'est autorisé, dans le cadre de sa réhabilitation et de sa remise en état, à accepter que des déchets inertes au sens de la réglementation.

Par délibération en date du 22 novembre 2013, le Conseil de Communauté a fixé les tarifs du Centre d'enfouissement technique (CET) pour l'année 2014 selon trois catégories de déchets :

- Déchets de la déconstruction, rebus d'usine de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumineux stabilisés, délaix minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : 3,55 € HT / tonne. Etant précisé que le tarif des déchets inertes recyclables, ne sera appliqué que dans la mesure où la plate forme de recyclage est en activité ;
- Autres déchets inertes non recyclables dont terre : 7,10 € HT la tonne ;
- Argile de perméabilité  $< 10^{-7}$  m/sec après compactage, et terre végétale : gratuité si besoin pour la réhabilitation du site.

Comme chaque année, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs.  
Après avis favorable de la Commission Environnement et services d'intérêt collectif,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de reconduire** en 2015 les tarifs 2014 :
  - Déchets de la déconstruction, rebus d'usine de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumineux stabilisés, délaix minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : 3,55 € HT / tonne, sous réserve du fonctionnement de la plate-forme de recyclage des déchets inertes;
  - Autres déchets inertes non recyclables dont terre : 7,10 € HT la tonne ;
  - Argile de perméabilité  $< 10^{-7}$  m/sec après compactage, et terre végétale : gratuité si besoin pour la réhabilitation du site.
- **de préciser** que la facturation détaillée mensuelle est fixée à 15,40 € HT par mois ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.